

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 mai 2026

N°036/28-05-2026

Envoyé en préfecture le 29/05/2026

Reçu en préfecture le 29/05/2026

Publié le

ID : 034-213401169-20260528-036DEL28052026-DE

FOLIO N° 036

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absent : 1

Procurations : 2

Date de convocation: 20 mai 2026

Date d'affichage: 20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone CARBONNEL-BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Zohra Dirhoussi, Frédéric WOILLET, Vêrane ALBEROLA-LAMARRE, Delphine PLA.

Procurations :

Franck VOLTA donne procuration à Pascal HEYMES

Franck FIANDINO donne procuration à Vêrane ALBEROLA-LAMARRE

Absent :

Romain POUCHARD

Secrétaire de séance :

Thomas GERACI

AFFAIRE N°2

Hors commission : Délibération portant élection d'un nouvel adjoint au maire

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles **L.2122-7, L.2122-7-2 et L.2122-2, Vu** la délibération du 28/05/2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 8 adjoints.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire,

Considérant que l'élection des adjoints au maire a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, et dans le respect de la parité,

Le Conseil municipal procède à l'élection.

Après appel à candidatures, une liste est déposée.

Résultat du scrutin :

- Nombre de votants : 28
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 26
- Majorité absolue : 26

Signature

Cachet



La liste ayant obtenu la majorité requise,

EST ÉLU(E) :

- **Monsieur Hadj BOUKHENOUNA en qualité de 8e adjoint(e) au maire.**

Ainsi délibéré et proclamé en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES



Le Secrétaire,
Thomas GERACI

Acte rendu exécutoire :
Après envoi en préfecture le :
Et publication ou notification le :
ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

